

Mineure en sciences de la communication

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-225-4-0






CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2018 24,092

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Lorna Heaton 514 343-6111, poste 29533
lorna.heaton@umontreal.ca

Elisa Colorado-Lopez 514 343-6111, poste 5439
elisa.colorado-lopez@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Initiez-vous aux théories, méthodes et langages de la communication grâce à la mineure en sciences de la communication.

Combinez cette mineure à une majeure ou à deux autres mineures ou certificats dans un domaine complémentaire de votre choix afin d'obtenir un baccalauréat.

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Forces

- Un laboratoire multimédia complètement rénové en 2010 avec des studios et des régis de radio et de télévision, des salles de montage, une salle de production et des salles informatiques.
- Les conférences et tables rondes organisées par l'Association étudiante et animées par des spécialistes de renom en communication.
- Une expertise reconnue internationalement : le Département de communication fait figure de chef de file en communication organisationnelle ainsi qu'en communication, médias et technologies.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT D'INFORMATION
- CHEF DE PUPITRE

- CHRONIQUEUR TOURISTIQUE
- RÉDACTEUR PUBLICITAIRE
- RÉALISATEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION)
- RECHERCHISTE (RADIO, TÉLÉVISION)
- IMPRÉSARIO
- CHARGÉ DE PROJET MULTIMÉDIA
- DIRECTEUR DE PRODUCTION MULTIMÉDIA
- DIRECTEUR INFORMATIQUE MULTIMÉDIA
- ERGONOMISTE
- DESIGNER D'INTERFACE MULTIMÉDIA
- CHARGÉ DE VEILLE STRATÉGIQUE
- WEBMESTRE
- AGENT DU SERVICE EXTÉRIEUR DIPLOMATIQUE
- ORGANISATEUR DE CONGRÈS ET D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
- ATTACHÉ DE PRESSE
- SPÉCIALISTE DES RELATIONS PUBLIQUES
- ANIMATEUR (RADIO, TÉLÉVISION)
- CHRONIQUEUR
- COMMENTATEUR SPORTIF
- CONSEILLER EN COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE
- CRITIQUE LITTÉRAIRE
- DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ
- ÉCRIVAIN
- ÉDITORIALISTE
- JOURNALISTE SPORTIF
- LECTEUR DE NOUVELLES
- OFFICIER DES AFFAIRES PUBLIQUES
- PRODUCTEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION, THÉÂTRE)
- PUBLICITAIRE
- RÉDACTEUR EN CHEF DE L'INFORMATION
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE
- JOURNALISTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	393
OFFRES	189
PLACES	71
COTE R	24,092

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	567
OFFRES	224
PLACES	139

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2018 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante. Ces statistiques d'admission comprennent le baccalauréat, la majeure et la mineure.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Structure du programme (1-225-4-0)

Version 08 (A12)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
COM 1300	Théories de la communication	3.0J
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0J
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0J

Bloc 77B Méthodologies

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0J

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0J	COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0	COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0J
COM 2215	Culture mobile	3.0	COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0	COM 2920	Histoire des médias	3.0S
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0	COM 2925	Industries culturelles	3.0J
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0J	COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0

Bloc 77D Communication organisationnelle

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0J	COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0	COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0J

Bloc 77E Communication, discours et connaissance

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0J	COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0J	COM 2230	Communication et rhétorique	3.0J
COM 2104	Communication non verbale	3.0J	COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0S
COM 2150	Rédaction en communication 2	3.0			

Bloc 77Z

Choix - 3 crédits.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Communication (Sciences)	Majeure	60 crédits	1-225-2-0	Jour
Communication (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-225-1-0	Jour
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Relations publiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-400-5-0	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.